



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission

8^e séance

Mardi 16 octobre 2012, à 15 heures

New York

Président : M. Percaya (Indonésie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Cet après-midi, la Commission va poursuivre son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, avec pour objectif de clore cette partie de nos travaux aujourd'hui.

Nous avons de nouveau une très longue liste d'orateurs. Par conséquent, je prie instamment toutes les délégations qui prennent la parole de bien vouloir respecter le temps de parole convenu de 10 minutes lorsqu'elles interviennent à titre national ou de 15 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe. Cela permettra à la Commission d'utiliser le plus efficacement possible le temps dont elle dispose aujourd'hui, qui est le dernier jour du segment consacré au débat général.

Lorsque nous aurons entendu tous les orateurs inscrits sur la liste, nous procéderons à un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions

et décisions adoptées par la Commission à sa dernière session.

M. Gujubo (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, à l'occasion de votre élection. Je voudrais également vous remercier pour la compétence avec laquelle vous dirigez nos délibérations. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation pour que les travaux de la Commission soient couronnés de succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M^{me} Angela Kane, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son discours d'ouverture du 9 octobre.

Ma délégation fait siennes les déclarations prononcées par les représentants du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Aujourd'hui, les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive et les armes classiques représentent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Les risques que font peser ces armes sont multiformes et complexes et exigent une riposte efficace et urgente de la part de tous les États. À cet égard, les États doivent respecter et appliquer les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-54961 (F)



Merci de recycler

dispositions des conventions et traités internationaux auxquels ils sont parties.

Ma délégation renouvelle son appui indéfectible à l'universalisation et à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et demande aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE de le faire sans plus attendre.

L'Afrique est une zone exempte d'armes nucléaires depuis juillet 2009, date de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba. L'Afrique a ainsi apporté une contribution concrète aux efforts mondiaux pour enrayer et stopper la prolifération des armes nucléaires.

Le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique interdit la mise au point, la fabrication, le stockage, l'essai, l'acquisition ou le stationnement d'armes nucléaires en Afrique, y compris les États insulaires. Le Traité interdit également la recherche sur les armes nucléaires, le déversement de déchets radioactifs et les attaques armées contre les installations nucléaires dans la zone africaine par les parties au Traité. En revanche, le Traité est favorable à l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

S'agissant des zones exemptes d'armes nucléaires, nous estimons qu'elles peuvent contribuer efficacement non seulement à l'instauration de la sécurité régionale et internationale, mais aussi au renforcement de l'ensemble du processus de désarmement nucléaire. De ce point de vue, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique demeure une base juridique fondamentale pour la création d'une zone de paix et de coopération sur le continent et constitue une mesure de confiance efficace pour les efforts de non-prolifération et de désarmement nucléaires au niveau mondial.

À cet égard, l'Éthiopie se félicite des progrès réalisés en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire, en particulier de l'entrée en vigueur du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, du succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et de la première session, tenue cette année, du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

L'Éthiopie a déjà démontré sa ferme détermination à lutter contre le terrorisme auquel se

livrent dans notre région les groupes fondamentalistes et les éléments opposés à la paix, appuyés et parrainés par d'autres États et des acteurs non étatiques. C'est une des principales raisons pour lesquelles l'Éthiopie est convaincue de la nécessité d'établir une coopération très étroite aux niveaux régional et international afin de faire face à la menace posée par le terrorisme et le commerce illicite de tous types d'armes et de l'écarter. À cet égard, nous considérons que les efforts visant à ratifier la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire sont essentiels.

L'Éthiopie accorde une grande importance au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive. C'est pourquoi nous demeurons attachés à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que tous les pays épris de paix sont tenus de veiller à ce que le danger que de telles armes représentent pour l'humanité disparaisse de la surface de la Terre. L'Éthiopie, consciente de sa responsabilité, prend des mesures appropriées pour veiller à ce que la radioprotection et le contrôle réglementaire des activités nucléaires soient conformes aux dispositions applicables de notre législation nationale et du droit international.

Le transfert illicite de tous les types d'armes classiques préoccupe vivement mon pays. Nous devons donc prendre d'urgence des mesures concrètes pour conclure un traité juridiquement contraignant et efficace pour lutter contre le commerce illicite des armes et leur transfert, notamment contre le risque que ces armes tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. À cet égard, les États Membres doivent appliquer la résolution 1540 (2004) par laquelle le Conseil de sécurité oblige tous les États à s'abstenir d'apporter un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs.

L'Éthiopie, comme de nombreux autres pays en développement, continue de pâtir des incidences négatives des armes classiques illicites, en particulier de la prolifération et du transfert des armes légères et de petit calibre. En effet, la prolifération incontrôlée d'armes classiques a aggravé la situation instable et fragile en matière de paix dans les pays en développement, en alimentant les conflits armés et les troubles civils. Dans la sous-région, les initiatives engagées par les États de la région et l'Autorité intergouvernementale pour le

développement aux fins de maintenir la paix et la sécurité régionales, ainsi que pour assurer le développement et la prospérité des populations de la région, ne cessent d'être entravées par la présence de ces armes.

L'Éthiopie insiste également sur la nécessité d'exécuter le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qu'elle considère comme le cadre principal permettant de régler le problème du commerce illicite de ces armes. Nous soulignons également que l'aide et la coopération internationales sont essentielles à la mise en œuvre du Programme d'action.

La conclusion rapide d'un traité sur le commerce des armes est un élément essentiel dans les efforts visant à prévenir et à faire cesser définitivement la prolifération du commerce incontrôlé des armes classiques. Nous soulignons également la nécessité d'un traité équilibré, non discriminatoire, universel, efficace et équitable sur le commerce des armes.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est un accord international interdisant les mines antipersonnel indispensable pour réduire la souffrance humaine que ces mines continuent de causer. Nous sommes favorables à la mise en œuvre de cette convention à laquelle l'Éthiopie est partie.

Comme de nombreux représentants l'ont déjà indiqué, l'élimination totale des armes nucléaires est le seul moyen de garantir le non-recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'entamer des négociations dans les meilleurs délais, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier déterminé.

Pour terminer, nous exhortons tous les États concernés à faire montre d'une véritable volonté politique de concrétiser l'engagement qu'ils ont pris de mettre fin à la course aux armements et de procéder à une réduction significative des armes de destruction massive et des armes classiques dangereuses, afin d'atteindre l'objectif recherché d'un désarmement complet.

Pour sa part, l'Éthiopie continuera de participer pleinement et de façon constructive à l'examen de toutes

les questions liées au désarmement, afin d'instaurer un monde meilleur, plus sûr et pacifique.

M. Hasan (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer, c'est avec plaisir que je vous félicite pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection. Votre sagesse et votre expérience permettront de mener à bien les travaux de la Commission.

Mon pays appuie les déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale est désormais pleinement consciente de l'importance de la tenue en 2012 de la conférence internationale consacrée à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive, en application de la décision de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ma délégation insiste sur la nécessité de bien préparer la conférence de 2012, conformément au Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Il est en outre important que tous les pays concernés au Moyen-Orient participent à cette conférence, en vertu dudit Document final.

Nous soulignons également que le principe visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires ne porte pas atteinte au droit de tous les États à accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, à condition de le faire en toute transparence et en se conformant au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À cet égard, le Royaume de Bahreïn, dans le cadre de sa politique étrangère et en tant que membre du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et de la Ligue des États arabes, s'emploie à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme donc sa ferme position tendant à ce que l'on s'emploie résolument à faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Il exhorte également Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre ses installations nucléaires aux inspections internationales dans le

cadre du système des garanties généralisées de l'AIEA, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Il est en outre nécessaire que la République islamique d'Iran honore ses engagements en coopérant pleinement et de manière transparente avec l'AIEA.

On ne peut renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde tant qu'il existera des facteurs qui les mettent en danger, à savoir les armes de destruction massive et les armes nucléaires. L'humanité doit se débarrasser de ces armes meurtrières en en réduisant la production, en veillant à leur non-prolifération et en progressant graduellement du désarmement partiel à un désarmement total.

C'est dire l'importance du travail de l'ONU, et notamment de la Première Commission, l'organe chargé du désarmement et de la sécurité internationale. La communauté internationale met ses espoirs dans l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, pour que notre monde soit libéré des moyens de sa destruction.

Il importe que la communauté internationale mette au premier plan la sécurité et la sûreté nucléaires, en appliquant dans la transparence les normes internationales relatives à l'énergie nucléaire, de façon à ne pas laisser l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques prêter le flanc aux suspicions ou aux controverses épuisantes. En effet, la possession de technologies nucléaires destinées à la production d'énergie nucléaire et à d'autres utilisations pacifiques est un droit inaliénable de tout État, et notamment des pays en développement soucieux de produire une énergie propre et renouvelable, à condition que les États respectent le système de garanties de l'AIEA et le droit international.

Malgré les obstacles rencontrés sur la voie du désarmement et de la non-prolifération, la communauté internationale se doit d'œuvrer à l'édification d'un monde plus sûr et plus stable, en créant les conditions propices à l'élimination des armes nucléaires, afin de consolider la paix et la sécurité internationales.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : D'emblée, Monsieur le Président, je vous félicite de la confiance fort méritée dont vous avez bénéficié pour votre élection. Je félicite en outre les autres membres du Bureau, et je remercie M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, de son rôle important et constructif.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite à la 2^e séance de la Commission par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation renouvelle son plein appui aux efforts visant à libérer la communauté internationale de l'emploi ou de la menace de la force, que celle-ci soit nucléaire ou traditionnelle, dans un monde véritablement régi par les buts et principes énoncés dans la Charte, qui stipulent que les relations entre les peuples et les nations doivent être empreintes de justice et d'égalité. Nous sommes prêts à prendre part à tous les efforts sérieux véritablement destinés à réaliser ces nobles objectifs.

La Charte des Nations Unies prévoit un droit de tous les pays au maintien de sa sécurité nationale; ce droit ne saurait être utilisé par certains pour justifier la manipulation des principes de non-prolifération nucléaire et le recours à deux poids, deux mesures pour y faire obstacle.

Notre monde est confronté à de nombreux défis, dont celui de la prolifération des armes de destruction massive – surtout des armes nucléaires – qu'elle soit verticale ou horizontale. Le danger est encore aggravé par la menace que font certains États de faire usage de ces armes dans le but d'atteindre des objectifs politiques et d'obtenir des avantages.

Quarante ans après la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il importe plus que jamais que les États nucléaires s'y conforment, conformément à l'article VI, afin de débarrasser le monde de ce véritable danger.

L'armement constant d'Israël par certaines grandes puissances, qui lui fournissent armes de destruction massive en tous genres et toutes dernières technologies dans le domaine des armes classiques ainsi que tous moyens de les fabriquer et les entreposer localement, est une chose néfaste, qui ne va nullement dans le sens de la paix ni de la création dans le Moyen-Orient de la zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive que tout le monde espère voir se concrétiser à l'issue de la conférence qui y est consacrée cette année.

Nous rappelons que certains États dotés d'armes nucléaires fournissent depuis des décennies à Israël des technologies nucléaires de pointe. Ces États continuent de protéger l'exception nucléaire israélienne, en contravention des obligations qu'ils ont contractées en vertu des articles I et II du TNP. Cela a permis à

Israël, comme chacun le sait, de mettre au point et de produire des armes nucléaires et vecteurs connexes, ce qui représente une menace à la paix et à la sécurité pour l'ensemble du Moyen-Orient, et même au-delà.

À cet égard, il convient de tirer la sonnette d'alarme concernant le silence qu'observe la communauté internationale face à la position d'Israël, lequel est nettement passé d'une politique d'ambiguïté nucléaire, celle qu'il suivait depuis le début des années 60 sur la base d'un accord passé entre Israël et les États-Unis, à la déclaration pure et simple de ce qu'il possède des armes nucléaires et à la menace de s'en servir. Ce silence ne fait qu'illustrer la conspiration de fait de certains pays avec Israël, qu'ils protègent des conséquences de son refus d'assumer ses responsabilités internationales, mettant par là en danger le système mis en place par le TNP.

Mon pays est profondément préoccupé de ce que les Conférences d'examen du TNP n'aient pas encore réussi à définir un calendrier précis à l'intérieur duquel les États dotés d'armes nucléaires devront se débarrasser de leurs arsenaux nucléaires. Beaucoup de mesures concrètes du plan d'action de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP en 2010 sont assez limitées, et ne suffisent pas à réaliser cet objectif.

Nous soulignons que la recommandation faite à la Conférence d'examen de 2010 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, sur la base de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, fait obligation à la communauté internationale d'œuvrer activement à cette fin. Elle peut, pour ce faire, exercer des pressions sur Israël pour qu'il adhère au TNP en tant qu'État partie non doté d'armes nucléaires, à l'instar de tous les autres États Membres de la région, et à soumettre toutes ses installations et activités nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et à la résolution GC(53)/RES/17 de la Conférence générale de 2009 de l'AIEA, ainsi qu'aux autres résolutions et décisions pertinentes, de façon à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La plupart des pays espèrent que cette conférence consacrée à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et qui est envisagée pour la fin de l'année à Helsinki, en Finlande, aura lieu et sera un succès. Cependant, la déclaration faite par Israël à la

Conférence générale de l'AIEA le mois dernier montre qu'il a l'intention de renoncer aux résolutions de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, ce qui entraînera l'échec de la conférence d'Helsinki.

Chacun sait qu'Israël est le seul pays de notre région doté d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Nous en appelons au Secrétaire général, aux pays coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et aux membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'à tous les États dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils honorent leurs engagements et exercent des pressions sur Israël afin qu'il participe à la conférence d'Helsinki et qu'il adhère au TNP en tant qu'État partie non doté d'armes nucléaires.

La Conférence du désarmement demeure la seule enceinte où l'on puisse débattre des questions de désarmement. Il importe d'en respecter le règlement, qui est le nécessaire fondement sur lequel repose la réussite de toute mesure adoptée à l'unanimité. La Conférence doit adopter un programme d'action équilibré et complet qui comprenne la création de sous-comités chargés de négocier un échéancier d'élimination complète des armes nucléaires, dans les limites d'un calendrier obligatoire, et sans condition. Cela doit s'ajouter à la négociation de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant prévoyant des garanties de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires, qui les assurent de l'absence d'emploi ou de menace des armes nucléaires; de l'interdiction d'une course aux armements dans l'espace; et de l'arrêt de la production de matières fissiles.

Mon pays considère comme droit inaliénable de tout État partie au TNP, en vertu de l'article IV, le droit d'acquérir des technologies nucléaires et de les utiliser à des fins pacifiques, en coopération avec l'AIEA, qui doit s'acquitter de sa mission en aidant les États Membres à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Mon pays s'oppose catégoriquement à toute tentative visant à interpréter les passages pertinents du Traité de façon à dévoyer, ou restreindre, ce droit.

La réalité du commerce illicite des armes légères et de petit calibre montre que certaines Puissances, petites ou grandes, productrices ou non de ces armes, continuent de participer activement au transfert d'armes légères et de petit calibre à des groupes terroristes, à des parties non étatiques, à des groupes armés clandestins et à des mercenaires, dans le but de nuire à la paix et à la stabilité de pays bien spécifiques, et de satisfaire

ainsi les intérêts politiques et économiques des États concernés.

Mon pays, la Syrie, est le théâtre d'événements douloureux résultant d'actes terroristes perpétrés par des groupes armés terroristes, des mercenaires extrémistes armés et des groupes djihadistes qui emploient des méthodes criminelles, auparavant inconnues dans le pays, dictées par des *fatwas*. Certains meneurs extrémistes, résidents de pays arabes, de pays de la région ou d'autres pays bien connus de tous, s'efforcent de diaboliser les autres parties. Des commandos suicides utilisent des voitures piégées, des ceintures d'explosifs et toutes formes d'armes légères et de petit calibre pour s'attaquer à leurs cibles – humaines ou structurelles – afin de propager leur culture de la mort, de la destruction et de la peur au sein de la population, de pousser à la guerre civile et sectaire, et ce dans le but d'inviter une intervention étrangère sous couvert de protection des civils.

Les attentats terroristes commis contre la Syrie ne pourraient pas être organisés sans financement et sans aide extérieure, que ce soit sous forme de fonds, d'armes ou d'individus, ou bien d'un appui politique ou d'une couverture médiatique des activités des groupes armés impliqués. Il est vraiment à regretter que certains pays arabes, de la région ou d'ailleurs, fournissent ouvertement toute cette aide aux groupes terroriste armés afin qu'ils puissent mener leurs activités terroristes sur le sol syrien. Par ailleurs, ces pays se sont clairement engagés à offrir de l'aide, des armes, des fonds et une formation aux terroristes, y compris ceux faisant partie d'Al-Qaïda, dans le but de mener à bien leurs objectifs interventionnistes en Syrie.

De cette tribune, nous appelons les États Membres à assumer les responsabilités qu'ils ont contractées, en respectant dûment les conventions, chartes et accords internationaux, et en mettant fin à leurs livraisons d'armes clandestines, quelles qu'elles soient, ou de tout autre équipement, à des fins militaires ou autres.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission, et vous assurer de notre plein appui tout au long des travaux de ces prochaines semaines.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne, à la déclaration

prononcée par la Suède au nom de la Coalition pour un nouvel agenda, et à la déclaration de la Suisse sur l'incidence humanitaire des armes nucléaires. Je voudrais de plus y ajouter les observations suivantes.

L'Irlande a toujours adopté une position d'opposition totale et sans équivoque aux armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure notre seul rempart contre le danger que représentent ces armes. Bien que l'écrasante majorité des États non dotés d'armes nucléaires continuent de respecter leurs obligations en vertu du Traité, nous sommes aujourd'hui confrontés à de sérieux problèmes de prolifération en Iran, lequel se doit de dissiper les nombreuses inquiétudes exprimées par la communauté internationale au sujet de son programme nucléaire, ainsi qu'en République populaire démocratique de Corée.

Parallèlement, la mise en œuvre du programme de désarmement du Traité progresse beaucoup trop lentement. C'est pourquoi mon pays entend appuyer tous les efforts déployés au sein de cette commission et des autres instances multilatérales traitant des questions de désarmement afin de faire progresser le désarmement nucléaire.

La ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par tous les États dotés d'une capacité nucléaire qui ne l'ont pas encore ratifié constituerait un important geste de confiance dans le cadre du processus de désarmement général et complet. Nous demandons aux États, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité, de procéder à celle-ci sans plus tarder.

Nous pensons que la conférence envisagée à Helsinki sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient offre l'occasion d'engager un véritable débat sur cette importante question. Nous exhortons tous les États de la région à y participer et à discuter les uns avec les autres de manière constructive afin d'avancer sur la question d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous savons que les échanges seront difficiles et que le chemin sera long, mais la récompense, en termes de sécurité, pour la région et le monde entier, vaudra assurément bien le temps et les efforts investis.

Nous devons avoir conscience que tout emploi d'armes nucléaires aurait des conséquences catastrophiques pour l'humanité, et ce, pendant des générations. C'est pourquoi ma délégation souhaite que

la dimension humanitaire du désarmement nucléaire soit examinée plus en détail au cours du cycle actuel d'examen du TNP.

Nous saluons le fait que le nombre d'États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions s'élève désormais à plus de 75. Cela traduit la reconnaissance au plan mondial que le coût humanitaire de ces armes est tout simplement trop élevé. Nous appelons tous les États, y compris les plus grands détenteurs et fabricants au monde, à adhérer à la Convention sans réserve ni délai.

L'an prochain aura lieu la troisième Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. En tant qu'active participante et vice-présidente du Groupe de travail à composition non limitée chargé de préparer les questions à examiner à la Conférence d'examen, l'Irlande ne doute pas que de nouvelles idées en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de son universalité seront formulées. Nous avons déjà fait d'énormes progrès pour débarrasser le monde de toute une catégorie d'armes de destruction massive, mais nos efforts ne seront pas complets tant que la Convention ne sera pas universellement acceptée.

À ce propos également, je me dois de nouveau de rappeler les révélations faites cette année concernant les armes chimiques syriennes. L'Irlande exhorte la Syrie à n'utiliser ces armes sous aucun prétexte, et à prendre des mesures pour garantir leur destruction aussi rapidement que possible et de manière vérifiable.

À l'instar de beaucoup d'autres, nous avons été profondément déçus par l'impossibilité de conclure un traité sur le commerce des armes cette année. Toutefois nous jugeons encourageants les progrès accomplis sous la présidence habile de l'Ambassadeur García Moritán. Nous sommes déterminés à maintenir la dynamique impulsée en juillet, et sommes par conséquent favorables à la proposition de convoquer une conférence finale en mars prochain en vue de finir le travail, en s'appuyant pour cela sur le projet présenté par le Président de la Conférence.

Cependant, il faut bien comprendre que les négociations sur ce traité ne peuvent pas se poursuivre indéfiniment sans aboutir à un résultat. Si l'on ne parvient pas à un consensus en mars, nous devons être prêts à envisager d'autres options pour faire en sorte que cet instrument extrêmement important puisse être adopté sans délai.

En conclusion, Monsieur le Président, nous vous souhaitons une fois encore plein succès dans votre tâche, et nous engageons à vous soutenir dans la réalisation des importants travaux de la Commission.

M. De Araujo (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation timoraise, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Soyez assurés, vous et les autres membres du Bureau, du plein appui de ma délégation. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée et grâce à votre grande expérience, la Commission obtiendra des résultats tangibles.

Le Timor-Leste s'associe à la déclaration faite à la 2^e séance de la Commission par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour sa part, le Timor-Leste est attaché à la mise en œuvre effective et au renforcement du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères, et demeure favorable à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes pour réglementer et contrôler les armes classiques ainsi que leur commerce.

Le Timor-Leste accueille positivement les progrès substantiels réalisés pendant l'année écoulée s'agissant des mesures et politiques relatives au désarmement et à la sécurité internationale. À cet égard, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du nouvel accord START entre les États-Unis et la Fédération de Russie, et de la récente ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par le Ghana, la Guinée, le Guatemala, la Trinité-et-Tobago et l'Indonésie.

Au niveau régional, le Timor-Leste se félicite que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ait pris l'engagement de veiller à ce que l'Asie du Sud-Est demeure une zone exempte d'armes nucléaires, et nous saluons les efforts qu'elle déploie pour promouvoir et renforcer la mise en œuvre du traité y relatif, véritable contribution de la région à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Timor-Leste salue en outre l'accord conclu entre les dirigeants de l'ASEAN concernant la création d'un institut pour la paix et la réconciliation dans le cadre de la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN.

Cette année, le Timor-Leste célèbre les 10 ans de son indépendance. Dans l'esprit du multilatéralisme, il

s'est efforcé de contribuer à la vision d'un monde libéré du fléau, voire de la menace, des conflits armés, et a donc adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction; et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

En outre, le Timor-Leste a adhéré au Protocole I de la Convention de Genève, relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, et au Protocole II, relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux. Par ailleurs, le Timor-Leste a conclu un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Timor-Leste est également signataire du TICE.

Le Timor-Leste reste un supporter de la Première Commission, qui est un organe indispensable pour traiter des questions de sécurité internationale et de désarmement. La paix et la sécurité internationales constituent la clef de voûte de l'instauration de la prospérité économique mondiale. En ce monde toujours plus interconnecté, les menaces locales à la paix et à la sécurité tendent à se transformer en menaces mondiales, et la communauté internationale doit donc y faire face promptement et efficacement, grâce aux mécanismes multilatéraux, au sein d'instances telles que celle-ci.

Avant de conclure, ma délégation voudrait rappeler que la catastrophe de Fukushima Daiichi est une leçon primordiale de plus illustrant le danger implacable de l'énergie nucléaire pour la santé humaine et l'environnement. Cette catastrophe montre bien la nécessité de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui sont déterminantes pour garantir la sécurité des personnes et la protection de l'environnement pour un avenir durable.

Ensemble, prévenons les menaces; ensemble, améliorons la vie des populations; et ensemble, contribuons à un monde plus sûr.

M. Saidou (Niger) : Je voudrais me joindre aux délégations qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission. Vous pouvez compter sur le soutien et la coopération sans faille de la délégation nigérienne dans l'accomplissement de votre mission difficile, mais combien exaltante.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites aux 2^e et 4^e séances de la Commission, respectivement, par les représentants du Nigéria et de la République islamique d'Iran, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Depuis plusieurs années, peu de progrès ont été réalisés en matière de désarmement, du moins pour ce qui est de certains de ses volets. Cela justifie le scepticisme de beaucoup de délégations quant à une réelle volonté de la communauté internationale de parvenir à l'objectif global de désarmement général et complet. Pour illustrer mon propos, je citerai l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Commission du désarmement ou encore l'échec en juillet dernier de la Conférence pour un traité sur le commerce des armes.

Toutefois, mon pays demeure convaincu que ces difficultés peuvent être surmontées et que la Commission du désarmement peut toujours négocier des instruments susceptibles de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Un motif de satisfaction et d'espoir a toutefois vu le jour avec la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a adopté par consensus un document final.

En effet, comme on le sait, le problème du contrôle et de la circulation des armes illicites constitue une préoccupation majeure pour les pays du Sahel, dont le Niger, qui a plusieurs fois dû faire face à des rébellions armées dans les années 90 et 2000. D'ailleurs, à ces événements déjà préjudiciables, d'autres menaces plus redoutables, notamment celles de groupes terroristes et de trafiquants de tous genres, sont venues s'ajouter. C'est dire donc combien le Niger, plus que tout autre État, éprouve le besoin de voir la communauté internationale adopter un instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes. À cet égard, ma délégation est disposée à soutenir tout projet de résolution allant dans ce sens.

C'est le lieu pour moi de remercier tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui appuient mon pays dans ses efforts de contrôle et de prévention de la circulation des armes illicites.

Les armes, même licites, devraient être découragées en raison du lien indéniable entre désarmement et développement. En effet, comme le

font ressortir les statistiques, l'achat d'armements englutit d'importantes ressources qui pourraient servir à financer des activités de développement. Cela n'est pas sans conséquence sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des autres objectifs de développement convenus au plan international. Il y a lieu, dès lors, d'œuvrer à consacrer plutôt les ressources aux objectifs de développement, en particulier dans les pays en développement.

M. Dhital (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau en vous assurant de tout l'appui et la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite à la 2^e séance de la Commission par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Népal estime que le désarmement est d'une importance cruciale non seulement pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales mais également pour la mobilisation de précieuses ressources à des fins utiles, telles que, en particulier, la cause du développement, qui peut apporter une liberté et une prospérité réelles à tous les peuples du monde. Le Népal n'a cessé de plaider pour un désarmement général et complet de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques, dans le cadre d'un calendrier précis.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Népal croit fermement en l'élimination des armes nucléaires comme moyen de réaliser une fois pour toutes le désarmement et la non-prolifération.

Nous félicitant de la proclamation de zones exemptes d'armes nucléaires établies par traités internationaux dans diverses régions du monde, nous accueillons avec satisfaction la convocation envisagée, dans le courant de cette année, de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

Le TNP constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et son processus d'examen doit aborder de façon exhaustive les progrès accomplis en ce qui concerne l'ensemble des trois piliers synergiques du régime du Traité : le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de

l'énergie nucléaire. La huitième Conférence d'examen du TNP, en 2010, a réussi à progresser en adoptant un document de consensus contenant un plan d'action. Elle a fait renaître l'espoir dans le désarmement et la non-prolifération au niveau mondial. Poursuivant sur cette lancée, la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2015 s'est tenue avec succès à Vienne en mai dernier.

La Convention sur les armes chimiques, qui prévoit l'interdiction non discriminatoire, globale et vérifiable de tous les types d'armes chimiques, est un important instrument dans l'optique de l'élimination des armes de destruction massive. Le Népal plaide instamment pour l'élimination rapide de tous les stocks d'armes chimiques. Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention, qui se tiendra l'année prochaine.

Le Népal est convaincu que la promotion du multilatéralisme, l'adoption de mesures plus larges de renforcement de la confiance et la recherche de la sécurité collective sont des conditions *sine qua non* de la réalisation de l'objectif final du désarmement.

La Conférence du désarmement, seule instance de négociation multilatérale sur le désarmement, a besoin d'une revitalisation pour pouvoir avancer dans les négociations multilatérales sur le désarmement et obtenir des actions et résultats plus concrets. Le processus de la Conférence exige volonté politique, créativité et courage si l'on veut surmonter l'inertie et insuffler une dynamique à des négociations qui touchent à des questions d'intérêt commun telles que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Notre époque ressent le besoin de réglementer sur le plan international le commerce des armes classiques au moyen d'un instrument juridiquement contraignant. Malheureusement, la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue en juillet dernier, n'a pu trouver d'accord sur les termes du traité. Ce traité est pourtant nécessaire pour responsabiliser et rendre plus transparents les transferts d'armes classiques, et endiguer le commerce illicite d'armes et leur détournement vers des destinataires indésirables.

Le Népal est favorable à la conclusion rapide d'un traité global et énergique sur le commerce des armes. À notre sens, le traité devra adopter les normes internationales communes les plus exigeantes en matière d'importation, d'exportation et de transfert des armes

classiques, tout en garantissant à tous les États le droit de fabriquer, de mettre au point, d'acquérir, d'importer, d'exporter, de transférer et de conserver des armes classiques pour leur légitime défense et leurs besoins de sécurité.

La prolifération des armes légères et de petit calibre écoulées illégalement, responsable de la mort de millions de personnes, est devenue une cause de conflits prolongés et de l'exacerbation de la violence armée dans les régions troublées de la planète, outre le lien organique qu'elle entretient avec la criminalité transnationale organisée. À cet égard, nous trouvons encourageant que la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ait dernièrement adopté un document final de consensus soulignant la détermination renouvelée de la communauté internationale de prévenir, combattre et éliminer ce commerce illicite.

Les dépenses militaires mondiales s'élèvent aujourd'hui à plus d'1700 milliards de dollars, et continuent d'augmenter, en dépit de la crise financière et économique mondiale. Il est paradoxal de voir autant d'argent gaspillé en dépenses militaires quand, dans le même temps, les investissements dans la paix, le développement et la coopération internationale ne représentent qu'une infime fraction de ce chiffre.

Le Népal est convaincu que les mécanismes régionaux jouent un important rôle complémentaire à l'appui du programme mondial en faveur de la paix et du désarmement.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, situé à Katmandou, déploie des efforts constructifs en faveur des débats régionaux sur l'important programme pour la paix et le désarmement. La région Asie-Pacifique est porteuse de potentialités comme de difficultés sans équivalents en matière de promotion de la paix mondiale. Nous pensons que le processus de Katmandou a besoin d'être revitalisé pour faciliter dialogue et délibérations et encourager ainsi l'entente, la coopération et le renforcement de la confiance pour la cause de la paix dans la région. En sa qualité de pays d'accueil du Centre, le Népal a à cœur de le renforcer pour en faire une entité des Nations Unies efficace consacrée à la promotion de la paix et du désarmement à l'échelle régionale.

Le Centre est tributaire des contributions volontaires des donateurs pour le renforcement de ses activités. À cet égard, nous appelons à un appui accru de la communauté internationale, et en particulier des États Membres de la région d'Asie et du Pacifique, au Centre afin de lui permettre de poursuivre sa si importante tâche. Comme les années précédentes, le Népal présentera aux côtés d'autres pays un projet de résolution sur le Centre régional durant la présente session. Nous remercions à cet égard toutes les délégations de l'appui qu'elles continuent de nous apporter.

Pour terminer, nous pensons que l'approche multilatérale est la meilleure qui soit pour l'avancement du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que la promotion de la paix et de la sécurité. La Première Commission est une instance multilatérale ouverte à tous qui peut jouer un rôle immensément important dans la conduite des délibérations, en influant dans le sens d'une meilleure entente, de la création d'un consensus et d'un renforcement de la confiance entre les États Membres dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du désarmement.

M^{me} Golberg (Canada) : Au nom de la délégation canadienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accepté de prendre la présidence de la Première Commission. Nous espérons que, sous votre direction, la présente session sera fructueuse et nous vous assurons de notre plein soutien pour qu'il en soit ainsi.

La Première Commission de l'Assemblée générale se réunit ici presque un an après avoir pris des décisions pour amener le mécanisme de désarmement des Nations Unies à agir, et après avoir appelé la Conférence du désarmement à s'entendre sur un programme de travail et à le mettre à exécution. Ces appels ont été pris au sérieux, de sorte que, en 2011, nous avons été témoins d'un effort sincère en vue d'une reprise des travaux de la Commission du désarmement. Cela dit, il est regrettable que ces efforts se soient avérés infructueux et que la Commission du désarmement demeure paralysée et incapable de remplir son important mandat.

En 2011, l'Assemblée générale s'est engagée à rester saisie de la question de la revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies, y compris du travail de la Commission du désarmement. En 2012, nous devons décider si nous sommes prêts à faire le nécessaire pour continuer de nous attaquer à la prolifération des armes chimiques, biologiques et nucléaires, et contribuer à la réduction et à l'élimination

finale de ces armes, ce qui aidera à empêcher qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. L'alternative consiste à demeurer passifs, pendant que ce mécanisme continue à s'étioler, au risque de tomber en désuétude. Nous devons donc être prêts à « sortir des sentiers battus » afin de trouver des approches novatrices et concrètes à des négociations multilatérales qui nous permettront d'atteindre nos objectifs de non-prolifération et de désarmement.

Une façon d'y parvenir consisterait à examiner le projet de résolution du Canada sur la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce projet de résolution est le résultat de larges consultations à dimension transrégionale et propose une façon pragmatique et progressive de réaliser des avancées substantielles en ce qui concerne cette question cruciale. L'objectif vise à entamer un processus en vue de la négociation d'un traité éventuel, mais sans se substituer à la Commission du désarmement. Cela permettra d'entamer un travail de fond sur certaines questions que ne peut examiner celle-ci pour l'instant, tout en la laissant libre de reprendre elle-même ce travail très important.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Malgré les difficultés auxquelles se heurte actuellement le mécanisme de désarmement des Nations Unies, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne certains éléments. Le Canada s'est réjoui de contribuer au succès de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui a renforcé le rôle important de cet instrument s'agissant d'enrayer le risque de prolifération des armes biologiques, promouvoir la coopération et l'aide, et relever les défis posés par les avancées rapides des sciences biologiques. Les États membres ont pris des décisions importantes pour renforcer et améliorer la mise en œuvre par nos pays de la Convention, y compris en acceptant de tenir une nouvelle série de réunions intersessions fort utiles.

Dans le prolongement des résultats fructueux obtenus en 2010, le Canada a été satisfait de la session du premier Comité préparatoire du nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a fourni l'occasion de prendre la mesure des progrès réalisés à ce jour et de cerner ce qu'il restait à faire d'ici à 2015. Le Comité préparatoire a donné une impulsion positive à nos efforts, mais nous sommes bien conscients qu'il ne sera pas facile d'obtenir des résultats concluants en 2015. Nous devons donc tous

nous engager pleinement à concrétiser les engagements pris en 2010.

De plus, le Canada continue à jouer un rôle d'initiative dans la lutte internationale contre les armes de destruction massive, la prolifération et le terrorisme. Au Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, en mars 2012, notre Premier Ministre, Stephen Harper, a annoncé une nouvelle contribution de 367 millions de dollars à ces efforts jusqu'en 2018, par l'intermédiaire du Programme de partenariat mondial du Canada. En réduisant la menace posée par le terrorisme nucléaire, radiologique, biologique ou chimique, le Programme de partenariat mondial joue un rôle important dans les efforts internationaux visant à réprimer le terrorisme nucléaire et à empêcher que des armes de destruction massive et des matières connexes ne tombent entre de mauvaises mains. Tout comme la lutte contre le communisme a été la grande bataille des générations précédentes, aujourd'hui le terrorisme est notre grande bataille.

Le Canada pense que les efforts déployés pour freiner la circulation illicite d'armes aux mains de criminels, de terroristes et de violateurs des droits de la personne sont importants. Tout en prenant des mesures pour répondre à la nécessité d'entraver le commerce irresponsable des armes classiques et leur détournement vers des utilisateurs illicites ou à des fins illicites, il est important de citer et de reconnaître la légitimité de la détention légale d'armes à feu par des citoyens responsables pour leur usage personnel et récréatif, y compris les sports de tir, la chasse et la collection. En outre, nous sommes d'avis qu'un futur traité sur le commerce des armes ne devrait en aucun cas imposer un quelconque nouveau fardeau aux propriétaires légitimes d'armes à feu au Canada.

Enfin, le Canada escompte que la Troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, qui se tiendra l'année prochaine, sera l'occasion de réaliser d'autres avancées. Nous saluons l'occasion qui nous est donnée de revoir le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de poursuivre les efforts internationaux visant à détruire les stocks d'armes chimiques dans le monde et à en prévenir la prolifération.

Il est regrettable que des pays continuent de s'engager dans la voie de la prolifération des armes de destruction massive. Il est essentiel, pour nous tous, de freiner la prolifération de ces armes. À cet égard, le Canada demeure profondément préoccupé par le mépris

que continuent de manifester l'Iran, la Syrie et la Corée du Nord à l'égard de la communauté internationale. Nous continuons de demander à ces pays de respecter intégralement leurs obligations en vertu du TNP et de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La poursuite de l'enrichissement illicite de matières nucléaires par l'Iran et son refus de coopérer avec les inspecteurs de l'AIEA ont un effet profondément déstabilisateur sur la région et la sécurité internationale. En outre, le refus de l'Iran d'accéder aux demandes de l'AIEA et le maquillage flagrant des sites suspects ne font que renforcer notre conviction que ce pays continue d'acquiescer la capacité de fabriquer des armes nucléaires. Un pays comme l'Iran qui serait doté d'armes nucléaires durcirait encore davantage un régime déjà téméraire dans une région déjà fragile.

De même, le prétendu retrait de la Corée du Nord du TNP, en 2002, et l'essai par celle-ci d'armes nucléaires et de missiles balistiques, dont le plus récent remonte à avril 2012, constituent de la provocation pure et simple et n'aident en rien sa cause. Il est vraiment triste de constater qu'un pays connaissant une si grande pauvreté investit autant dans ses programmes d'armements.

Le Canada est également préoccupé par le comportement du Gouvernement syrien. Outre son refus de coopérer sur les questions nucléaires, et malgré sa ratification du Protocole de Genève de 1925, le régime syrien a admis détenir des armes chimiques et biologiques. Soyons clairs : l'utilisation de telles armes, que ce soit contre des citoyens syriens ou de prétendus « agresseurs venus de l'extérieur », est absolument inacceptable. Nous exhortons également le régime syrien à s'assurer que ses stocks d'armes chimiques et biologiques demeurent sécurisés contre toute utilisation éventuelle et à faire le nécessaire pour procéder dans les meilleurs délais à leur destruction, dans des conditions vérifiables.

Le Canada espère vivement que cette soixante-septième session de la Première Commission sera féconde. Nous sommes prêts à collaborer avec le Président, les membres du Bureau et toutes les délégations pour atteindre ce but important.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, et vous assurer de tout l'appui et la coopération de ma délégation alors que vous menez nos délibérations à bon

port. Je félicite également la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, d'être présente à nos côtés pour cette importante séance.

La perspective et la politique d'Israël dans le domaine de la sécurité et de la maîtrise des armements au niveau régional ont toujours été pragmatiques et réalistes. Elles sont ancrées dans la conviction que toutes les préoccupations des membres de la région en matière de sécurité doivent être prises en compte et abordées dans le contexte régional. Les réalités préoccupantes que nous connaissons au Moyen-Orient exigent une approche concrète, au pas à pas, ne perdant pas de vue l'objectif de la mise en place de relations pacifiques et de la réconciliation entre tous les États de la région. Ce processus est par essence graduel. Il ne peut que commencer, réalistement, par des dispositifs modestes de renforcement de la confiance et de la sécurité destinés à mettre en place l'infrastructure stable et la confiance qui s'imposent pour pouvoir passer à des projets plus ambitieux de coopération en matière de sécurité.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de dialogue régional au Moyen-Orient, et il n'y a pas d'enceinte permettant de mettre au point des mesures de confiance et d'apaiser les tensions. Nos pays ne disposent pas d'enceinte régionale dans laquelle nous puissions tous communiquer directement les uns avec les autres et dialoguer sur les questions centrales qui intéressent notre sécurité.

Au début des années 90, les pourparlers sur la maîtrise des armes et la sécurité régionale étaient le cadre qui se prêtait au renforcement de la confiance et au règlement des questions et problèmes de sécurité dans la zone. Il manque aujourd'hui un tel mécanisme, en ce qu'il n'existe aucune voie de débat direct entre les États au Moyen-Orient. Aucun vote majoritaire, aucune résolution partielle au sein des instances internationales ne peut se substituer au dialogue et à la coopération les plus larges au plan régional. Notre vision de ce qu'il nous est possible de faire dans l'espace entre aspiration et réalité commence par la nécessité de mettre en place des mesures de confiance et de véritables efforts d'apaisement des tensions avec nos voisins de la zone, par un dialogue plus important. La région du Moyen-Orient passe actuellement par des bouleversements historiques très importants. Les turbulences que connaît le monde arabe donnent clairement la mesure de la fragilité et de l'instabilité de la région aujourd'hui. Malheureusement, Israël n'a pas la chance d'être en paix avec l'ensemble de

la région et parfois nous nous sentons remis en question dans notre existence et notre survie.

Des pays de la zone qui, comme l'Iran, menacent de rayer Israël de la carte et des organisations terroristes, comme le Hamas et le Hezbollah, qui n'acceptent pas le droit d'Israël à l'existence et s'emploient continuellement à acquérir roquettes et missiles à profusion, représentent toujours une menace fondamentale à la sécurité. Tout dialogue régional portant sur la sécurité doit être axé sur les menaces réelles, telles que ces roquettes et ces missiles, qui sont une composante vitale de tout désarmement régional.

Nonobstant la situation actuelle, Israël a bien voulu prendre part en juillet 2011 au séminaire de l'Union européenne organisé à Bruxelles dans le but de « promouvoir le renforcement de la confiance et soutenir un processus conduisant à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient ». Israël compte également participer au second séminaire de l'Union européenne, qui se tiendra à Bruxelles au début du mois prochain.

Israël a également participé au Forum du Directeur général de l'AIEA en novembre 2011, au cours duquel les participants venant du Moyen-Orient et d'autres parties intéressées ont pu tirer des enseignements de l'expérience d'autres régions, y compris en matière de mesures de confiance, en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Cela est à mettre au compte de notre idée que seul un dialogue direct entre les parties peut nous rapprocher d'un dispositif de sécurité régional plus stable.

Israël attache une grande importance à la non-prolifération et a pratiqué au fil des ans une politique constante de responsabilité. Il a consenti de grands efforts pour observer et respecter les normes mondiales de non-prolifération, y compris dans le domaine des contrôles des exportations et de la coopération renforcée au sujet des différents régimes relatifs aux fournisseurs.

Ces efforts constituent un élément important de la détermination d'ensemble d'améliorer le climat de sécurité régional. C'est dans cet esprit qu'Israël a signé la Convention sur les armes chimiques en 1993, la Convention sur les armes inhumaines en 1995, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, juste avant de rejoindre la Conférence du désarmement la même année.

De plus, Israël a adopté en 2004 le décret sur les exportations et les importations, qui interdit l'exportation

de matériel, technologies et services conçus pour des programmes d'armes de destruction massive, et établit un système de contrôle des articles à double usage dans les domaines nucléaire, chimique et biologique. Israël, par l'adoption de ce décret, appliquait sa politique de conformité aux principes du Groupe de l'Australie et du Groupe des fournisseurs nucléaires. La législation israélienne en matière de contrôle des exportations de missiles et de matériel connexe s'inscrit dans la politique israélienne de conformité au Régime de contrôle de la technologie des missiles, qui a été incorporé à la Loi de défense sur le contrôle des exportations et à d'autres textes de loi secondaires connexes. Israël applique également de facto l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques. Il se conforme à ces régimes sans disposer des avantages inhérents à la qualité de membre à part entière de ces groupes.

Israël n'a jamais remis en cause les régimes de non-prolifération ni adopté de politique tendant à les compromettre. Toutefois, il y a d'autres pays au Moyen-Orient qui ne sont pas parties à d'autres traités de non-prolifération, telles la Convention sur les armes chimiques ou la Convention sur les armes biologiques. Au Moyen-Orient, des armes chimiques ont été utilisées, ainsi qu'un grand nombre d'armes et missiles classiques. Dans ce contexte, la menace des armes chimiques syriennes continue d'être une source d'extrême préoccupation pour Israël et la région dans son ensemble. Ces armes et d'autres sont les armes qui menacent les personnes dans leur sentiment de sécurité intime et il convient de s'y attaquer tout autant qu'à la menace de prolifération nucléaire. La situation explosive en Syrie nous rappelle la nécessité de travailler de concert à la sécurisation des matières nucléaires et chimiques et à la prévention du trafic et du terrorisme.

Cela fait maintenant des années que le programme de la Commission comporte deux projets de résolution relatifs au Moyen-Orient. Le premier, qui est publié cette année sous la cote A/C.1/67/L.1, porte sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Il réunit toujours le consensus depuis près de 30 ans et bien qu'Israël ait des réserves de fond concernant certains de ses éléments, nous appuyons l'adoption de cet objectif visionnaire.

Tout à l'opposé de cet esprit de coopération, la Ligue des États arabes présente un second projet de résolution, sous la cote A/C.1/67/L.2, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient »,

qui est un projet de résolution polémique cherchant à détourner l'attention des activités de certains États régionaux tels que l'Iran et la Syrie qui constituent des violations flagrantes des obligations internationales contractées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La présentation de ce projet de résolution revient à une déclaration annuelle de ses coauteurs selon laquelle ils préfèrent continuer d'essayer de s'aliéner Israël et de l'isoler, plutôt que d'engager avec lui un travail de coopération. La décision qu'ont prise ses auteurs d'ajouter, ces deux dernières années, un paragraphe sur la conférence régionale de 2012 soulève de profondes interrogations quant à ce qui motive réellement les États arabes autour de cette idée.

La Commission ferait bien de favoriser et d'encourager des initiatives de nature conciliatoire, destinées à réduire les tensions régionales plutôt qu'à les aggraver. Les projets de résolution belligérants ne nous avancent pas. Ils ne font que nous renforcer dans nos suspicions, et la suspicion est ennemie du progrès. Aussi appelons-nous les États Membres à refuser cette approche et à voter contre le projet de résolution.

La région du Moyen-Orient incarne et illustre un grand nombre des problématiques de maîtrise des armements et de désarmement auxquelles est confrontée la communauté internationale. Ce n'est pas un hasard si quatre violations sur les cinq cas graves d'infractions au Traité sur la non-prolifération nucléaire se sont produites au Moyen-Orient – en Iraq sous Saddam Hussein, en Libye, en Syrie et en Iran – tandis que le cinquième cas, celui de la République populaire démocratique de Corée, est profondément impliqué dans la prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

Les activités nucléaires de l'Iran et de la Syrie sont l'objet constant d'enquêtes de l'AIEA, de longues enquêtes, puisque les deux pays refusent de coopérer et opposent tous les obstacles possibles aux inspections et aux enquêtes de l'Agence. La Syrie n'a pas encore déclaré le combustible nucléaire destiné au réacteur nucléaire construit par la République populaire démocratique de Corée sur le site de Dair Alzour, et sa localisation en Syrie demeure, à ce jour, un mystère.

L'une des menaces les plus fondamentales aujourd'hui au Moyen-Orient est représentée par les politiques et déclarations hostiles de l'Iran, par son obsession d'obtenir l'arme nucléaire, sa recherche agressive sur la mise au point de technologies de missiles, et son activité de soutien aux organisations terroristes qu'il aide à former et approvisionner. Israël

est depuis longtemps la cible constante de la campagne antisémite haineuse menée par la République islamique d'Iran, notamment des déclarations faites encore ces dernières semaines par son Président dans lesquelles il appelle à l'élimination et à la destruction d'Israël. Il est clair que si le programme nucléaire militaire iranien n'est pas interrompu et démantelé, il sera très difficile, sinon impossible, de promouvoir un programme international ou régional qui vise à renforcer le régime de non-prolifération en vigueur.

Cela fait des années qu'Israël répète que la question de la prévention des transferts d'armes classiques et non classiques aux terroristes et acteurs non étatiques doit être une priorité pour la communauté internationale. Dans ce contexte, il se félicite des bons résultats obtenus le mois dernier à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Israël accorde une grande importance au Programme d'action, dont il considère la mise en œuvre efficace comme déterminante pour la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre aux niveaux national, régional et mondial. Elle n'a même jamais eu autant d'importance. Les troubles qui agitent le Moyen-Orient posent des problèmes considérables qui devraient amener la communauté internationale à œuvrer de concert pour combattre le commerce illicite et le terrorisme.

À cet égard, Israël a souligné sa profonde préoccupation à l'égard de la prolifération illicite des systèmes portables de défense anti-aérienne (MANPADS) et des missiles à courte portée. Durant l'année écoulée, plusieurs sources ont affirmé que des milliers de MANPADS avaient disparu en Libye. Ces armes représentent une grave menace pour l'aviation civile lorsqu'elles se retrouvent entre de mauvaises mains. La communauté internationale doit consacrer à cette question les ressources nécessaires pour combattre efficacement ce grave danger. Nous devons nous concentrer sur des mesures concrètes, d'ordre juridique, politique et pratique, pour empêcher que ces armes ne tombent entre les mains de terroristes et d'acteurs non étatiques.

Israël appuie la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui vise à établir des normes en matière de commerce international des armes. Nous espérons que la nouvelle série de négociations prévu sous peu permettra finalement

d'aboutir à la mise en place d'un instrument consensuel et juridiquement contraignant.

Israël aspire à instaurer la paix et la sécurité dans l'intérêt de tous les peuples du Moyen-Orient. Nous espérons que le jour viendra où un cadre de sécurité régional englobant tous les pays de la zone apportera la réponse coopérative et multilatérale qu'il faut à tous les problèmes de sécurité de la région.

Je souhaite aux États Membres, à leurs représentants ici présents et au Secrétariat des délibérations fructueuses à la présente session, et tout le succès possible dans les travaux de la Première Commission, dont nous avons tous à bénéficier.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence et vous souhaiter plein succès, ainsi qu'à tous les membres de la Première Commission, dans notre tâche à venir.

Le Tadjikistan attache la plus haute importance au renforcement du processus de désarmement et du régime de non-prolifération, à la revitalisation du processus de négociations en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Pour renforcer le régime de non-prolifération et garantir la sécurité de la région, mon pays a créé avec la République du Kazakhstan, la République kirghize, le Turkménistan et la République d'Ouzbékistan une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires revêt une importance particulière au regard de la promotion du désarmement nucléaire, de la lutte contre la prolifération, et de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial.

À cet égard, nous considérons que le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale s'inscrit dans le droit fil des efforts déployés par les pays de la région pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, en même temps qu'il contribue au renforcement de la sécurité régionale, à la revitalisation de la coopération entre les États et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, il importe que les puissances nucléaires signent rapidement le protocole au Traité relatif aux assurances de sécurité négatives.

Nous encourageons les autres États et régions du monde à suivre l'exemple de notre région. Nous espérons

que toutes les parties concernées prendront les mesures concrètes qui s'imposent pour la mise en œuvre de la proposition visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient; nous espérons sincèrement le succès de la conférence d'Helsinki prévue en décembre.

Nous regrettons que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue en juillet à New York, ne soit pas parvenue à conclure d'accord international. Le Tadjikistan continuera toutefois d'appuyer les efforts visant l'élaboration d'un nouveau traité international sur le transfert des armes classiques. Nous considérons qu'un traité sur le commerce des armes doit être un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes en matière d'importation, d'exportation et de transfert des armes classiques.

Le Tadjikistan appuie le rôle de premier plan joué par l'ONU dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et il accorde une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui est le principal mécanisme multilatéral permettant d'endiguer la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous nous félicitons du succès de la deuxième Conférence d'examen sur les armes légères, tenue ici, à New York, du 27 août au 7 septembre.

Nous signalons également que la République du Tadjikistan soumet chaque année des rapports sur ses exportations et importations d'armes classiques, y compris des rapports portant la mention « néant », pour les sept catégories d'armes couvertes par le Registre des armes classiques.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – ou Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel – appelle la communauté internationale à mettre un terme à l'utilisation de mines antipersonnel, qui sont source de beaucoup de souffrances et de pertes humaines, puisqu'elles tuent et mutilent des centaines de personnes, essentiellement des civils innocents et sans défense, et en particulier des enfants, et entravent le développement et la reconstruction économiques. Malheureusement, notre population a eu largement sa part, également, des souffrances causées par les mines antipersonnel. Le Tadjikistan réaffirme son attachement à une mise en œuvre pleine et efficace de la Convention d'Ottawa sur

les mines antipersonnel, en coopération avec toutes les parties intéressées.

Le Tadjikistan est un fervent partisan de l'instauration en Asie centrale d'une zone exempte de mines, et il est favorable à l'adoption de mesures concrètes aux fins du déminage du territoire touché dans la région et du règlement des autres problèmes liés aux effets des mines antipersonnel.

M. AlAjmi (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de l'État du Koweït, vous adresser nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission à sa soixante-septième session. Nous félicitons aussi de leur élection les autres membres du Bureau. Nous vous assurons de notre pleine coopération dans l'exercice de votre mission.

Mon pays souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés.

L'État du Koweït réaffirme sa foi dans l'importance de l'Organisation des Nations Unies et du noble message qu'elle véhicule, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, en dépit des difficultés et défis, multiples et grandissants, posés par les dangers qui pèsent sur le monde du fait de l'existence des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. La prolifération de ces armes et leur possession sont des indicateurs des risques bien réels qui planent non seulement sur la paix et la stabilité régionales et internationales, mais aussi sur la survie même du genre humain.

C'est pourquoi l'État du Koweït a, entre autres conventions et accords internationaux, signé et ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire ainsi que des accords de garanties généralisées et leurs protocoles additionnels avec l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA).

Nous soulignons l'importance de ces conventions et accords pour limiter les dangers liés aux armes nucléaires que j'ai évoqués plus haut, et nous insistons en particulier sur l'importance du TNP, qui est la pièce maîtresse des efforts multilatéraux pour le désarmement

et la paix et la sécurité internationales. Nous tenons aussi à mettre l'accent sur la nécessité d'aborder de manière équilibrée les trois piliers du Traité, notamment le droit inaliénable de tous les États de mener des recherches dans le domaine nucléaire et de posséder la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au régime de garanties généralisées de l'AIEA.

État qui ne possède ni ne fabrique d'armes, le Koweït a signé ces conventions et accords parce qu'il est convaincu que la force réside dans le capital humain et dans la survie de l'humanité et non dans sa destruction, et qu'il faut parvenir à un monde exempt d'armes, en particulier d'armes nucléaires, et diriger les ressources économiques et financières vers le développement économique, social, humanitaire et politique.

La région du Moyen-Orient est victime de problèmes endémiques et chroniques qui rendent son avenir incertain. La solution réside dans le développement et la coopération régionale et internationale, ainsi que dans le règlement des difficultés politiques et économiques qui persistent en raison du manque de confiance suscité par le fait qu'Israël possède des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, et ignore les résolutions de la légitimité internationale lui demandant d'accéder au TNP et de soumettre toutes ses installations au régime de garanties de l'AIEA.

À cet égard, le Koweït se félicite des mesures préliminaires prises en faveur de la convocation d'une conférence, en 2012 à Helsinki, pour envisager la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en application de la résolution adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous espérons que la communauté internationale appuiera les efforts pour faire en sorte que cette conférence soit un succès et aboutisse à des résultats tangibles, assortis de mécanismes de mise en œuvre clairs et d'un calendrier précis pour la création d'une telle zone.

En ce qui concerne le programme nucléaire iranien, mon pays appuie les efforts en cours pour régler la crise pacifiquement, tout en garantissant le droit de la République islamique d'Iran et de tout autre État d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous la supervision et la surveillance de l'AIEA. Nous demandons à la République islamique d'Iran de coopérer pleinement à ses efforts internationaux, de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de collaborer avec l'AIEA pour appliquer ses décisions, afin de sortir de la phase de crise et de

garantir la stabilité et la sécurité de la région du Golfe et de l'ensemble du Moyen-Orient.

Le Koweït accueille avec satisfaction les efforts constructifs qui ont mené à l'adoption par consensus du document final de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en septembre à New York. Nous espérons que les efforts de mise en œuvre du Programme d'action pourront s'appuyer sur la coopération internationale.

En conclusion, ma délégation espère que les travaux et les négociations de la Première Commission seront caractérisés par la transparence et la souplesse dans la recherche d'un consensus qui réponde aux aspirations et aux attentes de tous les États Membres en matière de paix et de sécurité internationales.

M. Makharoblishvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens, tout d'abord, à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Nos félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, nous obtiendrons des résultats importants dans nos délibérations. Sachez que vous pourrez compter sur l'entière coopération de ma délégation pendant les travaux de la Première Commission.

Nous partageons le point de vue selon lequel les armes nucléaires continuent d'être un danger pour la survie de l'humanité et le régime mis en place pour gérer ces armes reste incomplet. Tout en étant la pierre angulaire du système mondial de non-prolifération nucléaire, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure dépourvu de certains éléments indispensables pour qu'il puisse fournir une réponse globale à tous les problèmes rencontrés.

Nous estimons que les conclusions auxquelles sont parvenues la Conférence d'examen du TNP de 2010 et la session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015, tenue cette année à Vienne, sont une avancée importante, mais nous sommes conscients de l'important travail à accomplir pour qu'elles débouchent sur des résultats concrets.

Selon nous, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, instrument essentiel qui contribuera au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, doit entrer en vigueur dans les meilleurs délais. Les engagements politiques renouvelés en faveur de sa

ratification sont pour nous source d'optimisme. Pour sa part, la Géorgie continue de coopérer activement avec le Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour renforcer le système de surveillance et de vérification.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que la communauté internationale reste incapable d'engager des négociations sur le désarmement au sein de la Conférence du désarmement, tandis que cette instance connaît une nouvelle année de stagnation. Toute nouvelle prolongation de cette impasse de longue date est absolument inacceptable, car le temps joue contre nous. Nous redoutons que cette impasse, si elle devait rester sans issue pendant une ou deux années encore, ne vienne à bout de la confiance de la communauté internationale, ce qui placerait le processus tout entier dans une situation telle qu'il ne serait plus possible de le raviver. À l'instar de nombreuses autres délégations, nous pensons également qu'il appartient à la présente session de la Première Commission de se pencher sérieusement sur la façon de poursuivre les travaux de la Conférence du désarmement.

Comme de nombreux orateurs l'ont souligné, la production, l'accumulation, le transfert et les flux illicites d'armes légères et de petit calibre continuent de figurer parmi les défis les plus épineux en matière de sécurité internationale. Dans ce contexte, la Géorgie se félicite, elle aussi, que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ait pu s'accorder sur un document final qui réaffirme l'engagement des États Membres à mettre en œuvre le Programme d'action. Nous remercions l'Ambassadrice Joy Ogwu de la compétence avec laquelle elle a guidé la Conférence, ce qui nous a permis d'aboutir à une issue heureuse.

Nous appuyons pleinement la position exprimée par de nombreuses délégations, selon laquelle les mesures destinées à prévenir le trafic des armes classiques ne seront efficaces que si elles vont de pair avec un strict contrôle des transferts dans le domaine du commerce légal des armes et prennent en compte des critères tels que le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi que le risque d'abus et de détournement.

C'est pourquoi la Géorgie est pleinement attachée à la négociation d'un traité sur le commerce des armes. L'incapacité de parvenir à un accord au cours des

négociations sur le traité tenues en juillet dernier a été très décevante. Nous avons perdu un temps précieux, mais la Géorgie va continuer d'œuvrer pour que les négociations sur un traité soient menées à bon port pendant la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, prévue au début de 2013. Nous estimons que le projet de traité présenté par le Président de la Conférence est une bonne base de négociation.

Outre ces problèmes connus et bien compris, de nouvelles menaces, telles que les cyberattaques, sont apparues et évoluent rapidement. Nous ne sommes pas sûrs qu'en l'état actuel des choses nous ayons une compréhension suffisante de leurs éventuelles incidences sur notre monde de plus en plus interdépendant. De ce fait, nous ne disposons pas d'instruments nous permettant de répondre efficacement à ces défis. Il nous apparaît de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, et surtout de la Première Commission, de se pencher sérieusement sur ce problème et de faire œuvre de sensibilisation et d'information à cet égard auprès de la communauté internationale. La Première Commission offre, selon nous, un cadre idoine pour élaborer des mécanismes et des instruments destinés à dissiper cette menace.

La prévention des risques de terrorisme nucléaire, la nécessité de respecter les obligations résultant des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité et le renforcement de la sécurité des sources hautement radioactives figurent parmi les grandes priorités de la Géorgie. Mon pays s'est joint à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et il continue d'appuyer le renforcement des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre l'acquisition, l'utilisation ou le transport illicites des matières nucléaires et des substances radioactives.

Le fait que, ces dernières années, il y ait eu plusieurs tentatives de faire passer des matières nucléaires en contrebande par les territoires géorgiens occupés vient renforcer le sentiment de danger. Toutes ces tentatives ont été repoussées par les services de répression géorgiens. Mais, en l'absence d'une présence internationale, la situation dans ces territoires occupés est devenue complètement opaque, ce qui rend impossible de mener des activités de vérification sur le terrain. Le risque de contrebande nucléaire dans ces territoires s'est ainsi considérablement accru.

L'existence de ce qu'on appelle des zones blanches dans les territoires occupés, où les mécanismes

de contrôle internationaux sont trop faibles voire inexistants, crée un terrain fertile pour le transfert et le commerce illicites d'armes classiques et leur accumulation, ainsi que pour le transit illégal d'armes de destruction massive et de leurs matières, y compris les matières nucléaires.

L'exemple de mon pays prouve une fois encore que, malgré de nombreuses initiatives, le monde continue d'être confronté à de graves défis en matière de prolifération. Avec d'autres États, la Géorgie est vivement préoccupée par le fait que certains pays continuent de faire obstacle à tout progrès réel dans les efforts internationaux en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. La seule mesure efficace pour contrarier cette tendance serait une réponse forte et sans équivoque de la communauté internationale pour éliminer de telles pratiques.

Puisque je viens d'évoquer les tentatives visant à utiliser les territoires occupés de la Géorgie pour la contrebande de matières radioactives et nucléaires, je voudrais dire quelques mots sur le risque de prolifération des armes classiques dans ces territoires. Comme la Commission le sait, des quantités considérables d'armements continuent d'être accumulées dans les régions occupées de l'Abkhazie et dans la région de Tskhinvali en Ossétie du Sud. L'accroissement exponentiel des effectifs militaires étrangers, à la suite de l'invasion de 2008, contrevient directement à l'accord de cessez-le-feu en six points, négocié par la France au nom de l'Union européenne, prévoyant le retrait des forces militaires vers les positions occupées avant l'invasion.

Notre voisin du nord poursuit le renforcement illicite de ses effectifs militaires dans les territoires occupés. Loin de décroître, les bases militaires illégales ont été renforcées grâce à l'ajout de personnel et d'équipements. Ces dernières semaines, on a observé une très forte concentration d'hommes et de matériel offensif dans les zones contiguës à la frontière administrative des provinces occupées, ce qui a coïncidé avec un exercice de manœuvres à grande échelle, baptisé Kavkaz-2012. Tous ces faits ont été confirmés par la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie.

En outre, tant qu'il n'existera aucun mécanisme de contrôle international dans ces territoires, il n'y aura absolument aucune garantie que ces armes – notamment les plus dangereuses comme les systèmes portatifs de défense aérienne – ne seront pas transférées à différents

groupes terroristes ou criminels. Lesquels transferts représenteraient une grave menace non seulement pour une région donnée mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

Nous sommes convaincus que, dans ces conditions, il est temps que la communauté internationale défende les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. La Géorgie considère la Première Commission comme étant un organe fondamental qui peut être saisi pour élaborer des initiatives et des idées en vue de traiter non seulement des problèmes existants dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement mais également des questions les plus cruciales liées à la sécurité nationale et internationale.

M. El Oumni (Maroc) (*parle en anglais*) : Je ne vais lire que certains paragraphes de ma déclaration.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc suite à vos élections pour diriger les travaux de la Première Commission. Nous vous assurons de notre coopération.

La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'au nom du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes.

Nos délibérations interviennent dans un contexte international marqué par des progrès en matière de maîtrise des armements classiques et par la volonté de renforcer davantage la coopération internationale afin de trouver des réponses adéquates aux nouveaux défis, contrastant avec la léthargie des mécanismes de désarmement nucléaire.

L'engagement du Royaume du Maroc en faveur du désarmement et de la non-prolifération est un choix stratégique qui illustre son ferme attachement à la paix et à la sécurité et au principe du règlement pacifique des différends.

État partie à la totalité des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, le Maroc reste engagé en faveur du multilatéralisme pour un désarmement général et complet, en particulier pour un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable.

Nous sommes convaincus que les armes nucléaires, et toutes les armes de destruction massive,

ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. La sécurité de tous réside plutôt dans la coexistence pacifique, le dialogue et le respect mutuel.

Le Maroc, comme tous les pays attachés à la promotion du multilatéralisme et à la défense de la légalité internationale, accorde une importance particulière à l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération pour édifier un monde de paix et de sécurité pour tous. À cet effet, il est de notre devoir à tous de mettre tout en œuvre pour la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que pour l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il est fondamental, à cet égard, pour chaque partie de jouer pleinement son rôle et d'assumer sa responsabilité en appliquant le plan d'action de 2010 afin de consolider les progrès réalisés.

La circulation incontrôlée et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, au-delà des souffrances et désastres humains qu'ils engendrent, représentent un véritable défi à la stabilité, à la sécurité et au développement des États, en particulier en Afrique. L'absence de réglementation et de contrôle de l'usage et du transfert de ce type d'armes contribue à leur prolifération dans les foyers de tension, notamment en Afrique.

Le Maroc considère que la coopération régionale et sous-régionale représente un levier essentiel pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne, en raison du développement des trafics illicites de tous genres, y compris les armes légères, et les connexions existantes entre les réseaux de trafic des armes et les groupes terroristes incitent, plus que jamais, à multiplier les efforts pour renforcer la coopération entre les États de la région sur la base d'une approche inclusive.

C'est dans cet esprit que le Maroc appuie fermement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Dans ce contexte, le Maroc se félicite de la réussite de la deuxième Conférence d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action

et de l'Instrument international de traçage. Ce succès a, encore une fois, démontré que grâce au dialogue nous sommes capables de parvenir à des compromis qui nous permettront d'avancer progressivement vers la réalisation des objectifs arrêtés collectivement.

Je voudrais rapidement partager avec les membres de la Commission les actions prioritaires à mener, du point de vue du Maroc, afin de relever les principaux défis dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La première priorité est la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Maroc, qui accorde une importance particulière à cette question, estime qu'il est crucial de ne pas rater l'échéance de la Conférence internationale de 2012 car elle offre une occasion historique de déclencher un processus qui permettrait de débarrasser la région des armes de destruction massive. Dans ce cadre, nous saluons les efforts du facilitateur, M. Laajava, et du pays hôte, la Finlande, ainsi que les consultations menées, que nous voulons voir s'intensifier afin de convoquer cette conférence dans les meilleurs délais. Le Maroc souligne, dans ce contexte, l'importance de l'adhésion au TNP et de la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris Israël.

La deuxième priorité concerne la revitalisation des mécanismes des Nations Unies pour le désarmement. Le Maroc demeure profondément convaincu de la pertinence des mécanismes du système compétents en matière de désarmement et de sécurité internationale. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des États et du respect des obligations et des engagements pris.

Pour le Maroc, la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe impérativement par l'efficacité de ces mécanismes. La léthargie dans laquelle s'est confinée la Conférence du désarmement depuis plus d'une décennie contraste avec l'évolution de la situation internationale et les nouveaux défis sécuritaires qui se posent au monde, et compromet l'ultime objectif recherché, à savoir un désarmement général et complet.

Nous partageons le constat fait par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement qui a précisé que les problèmes de la Conférence du désarmement, qui semblent tenir à des questions

de forme, étaient en réalité de nature politique. Le Maroc souligne l'importance pour la Conférence du désarmement d'adopter sans plus tarder un programme de travail équilibré qui lui permettrait de renouer avec son mandat et son rôle, à savoir la négociation en matière de désarmement.

Tout en réaffirmant son soutien à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ma délégation reste disposée à examiner dans un esprit constructif les projets de résolution qui seront soumis et toutes les initiatives visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes des Nations Unies pour le désarmement et notamment le déblocage de la Conférence du désarmement. Le Maroc demeure toutefois fermement attaché à l'intégrité et au mandat de la Conférence du désarmement.

La troisième priorité est l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les plus brefs délais. Partisan d'une interdiction complète des essais nucléaires, mon pays déplore le retard accusé dans l'entrée en vigueur du TICE et réitère à cet égard son appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce traité sans tarder et à respecter d'ici là les moratoires sur les essais nucléaires.

En dépit du large soutien politique dont il bénéficie, avec 183 signatures et 157 ratifications, le TICE, dont l'importance a été également soulignée par la dernière Conférence d'examen du TNP en 2010, n'est toujours pas entré en vigueur, alors même que le régime de vérification requis par ce traité est quasiment prêt.

Le Maroc, est encouragé par les nouvelles ratifications et en particulier celle de l'Indonésie, État visé à l'annexe 2. Nous souhaitons que cet élan puisse produire l'effet nécessaire chez les autres pays visés à l'annexe 2 pour, qu'enfin, ces derniers puissent ratifier le Traité afin de rendre l'interdiction des essais nucléaires irréversible, transparente et vérifiable.

La quatrième priorité est le renforcement de la non-prolifération, de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Il est crucial d'œuvrer pour que les obligations de non-prolifération et les normes de sûreté et de sécurité établies par les institutions internationales compétentes soient scrupuleusement et universellement respectées. Tout en s'adaptant aux nouveaux défis globaux, le renforcement de ces normes ne devrait pas, toutefois, s'ériger en obstacle face au recours des États à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement économique et social.

Dans le même esprit, ma délégation se félicite de la tenue de la Réunion de haut niveau sur le terrorisme nucléaire à l'initiative du Secrétaire général, le 28 septembre 2012. La délégation marocaine souhaite que la volonté politique exprimée lors de cette réunion se matérialise en des mesures concrètes visant à soutenir l'action de l'AIEA et à renforcer la coopération internationale en la matière.

Le Maroc se félicite des résultats du Sommet de Séoul et rappelle que sa participation active à plusieurs initiatives plurilatérales, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le Sommet sur la sécurité nucléaire, s'inscrit dans le cadre de l'importance qu'il accorde au renforcement de la coopération internationale et régionale en la matière.

Le Maroc appelle à une meilleure synchronisation des efforts internationaux en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme nucléaire dans le plein respect des mandats des institutions et organes compétents.

Enfin, la cinquième priorité concerne la réglementation du commerce des armes. Le Maroc a soutenu dès le début la conclusion d'un traité sur le commerce des armes fort et dont l'objectif premier serait de réglementer le commerce d'armes afin de prévenir les transferts illicites. Il devra, ainsi, contribuer à la consolidation de la paix et la sécurité internationales et à la lutte contre les violations graves des droits humains ou du droit international humanitaire.

Le Maroc regrette l'absence de consensus sur un traité au terme de la conférence de juillet 2012 malgré les efforts des participants et du Président de la Conférence. Il n'en demeure pas moins que le projet du Président, présenté le 26 juillet dernier, reflète un progrès qui devrait servir de base pour poursuivre nos efforts collectifs vers un consensus. Ma délégation soutient la proposition de poursuivre les négociations sur ce projet dans le cadre d'une conférence convoquée en 2013 avec les mêmes règles de procédure et suivant un processus inclusif et transparent.

La délégation marocaine souligne de nouveau sa conviction que le consensus est un moyen d'assurer le plus large soutien possible au futur traité dont l'universalité demeure un objectif qui mérite d'être poursuivi particulièrement dans ce domaine. Sa réalisation renforcera l'efficacité et la crédibilité du régime multilatéral des Nations Unies.

Le Maroc continuera à compter sur une participation dynamique de la société civile.

Ces défis nous interpellent tous à faire preuve de volonté politique et à conjuguer nos efforts, démontrant ainsi notre attachement ferme au multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération.

Ma délégation fera des commentaires supplémentaires dans le cadre des débats thématiques.

M^{me} Bongo (Gabon) : Je voudrais joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédée pour vous présenter, Monsieur le Président, toutes les félicitations de la délégation gabonaise pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je voudrais vous assurer du plein soutien de ma délégation dans la conduite de la tâche qui est la vôtre.

Je m'associe à la déclaration faite à la 4^e séance de la Commission par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

La notion de désarmement renvoie le plus souvent à la question des armes de destruction massive que sont les armes nucléaires, chimiques et biologiques. L'Afrique, faut-il le préciser, continue de contribuer aux efforts de la communauté internationale en vue de l'élimination de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs. L'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique représente, à ce titre, une contribution importante au renforcement du régime global de sécurité nucléaire et de non-prolifération.

La prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs représente une réelle menace à la paix et à la sécurité internationales. Notre responsabilité est de nous assurer que la technologie et autres composants nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes. Il nous faut également assurer une gestion efficace et ordonnée des déchets.

C'est en cela que le Gabon regrette l'impasse dans laquelle se trouve la diplomatie multilatérale du désarmement, notamment le mécanisme de négociation qu'est la Conférence du désarmement. Il nous faut arriver à la conclusion d'un accord sur les matières fissiles.

Nous saluons la tenue, cette année à Vienne, de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015, qui a permis de faire le point sur la mise en œuvre de ce traité et le plan d'action issu de la huitième Conférence d'examen

de 2010, dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire.

Bien que le caractère dévastateur de ce type d'armes soit désormais reconnu, il est prouvé que les armes classiques sont devenues aussi des armes de destruction massive, à en juger par le nombre de victimes qu'elles font à travers le monde. En effet, la plupart des conflits qui ont cours dans plusieurs régions du monde, en particulier en Afrique, sont alimentés et exacerbés par un commerce irresponsable, anarchique et immoral d'armes classiques, principalement des armes légères et de petit calibre, avec des conséquences dramatiques pour les populations, et particulièrement les femmes et les enfants.

Nous nous félicitons des résultats encourageants de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, présidée par l'Ambassadrice Joy Ogwu, du Nigéria. Ces assises ont enregistré des évolutions significatives, à savoir la reconnaissance des effets négatifs du commerce illicite des armes légères sur les personnes handicapées; la prise en compte du rôle des femmes dans les efforts visant à combattre et à éliminer le commerce illicite des armes légères et la nécessité d'impliquer les missions de maintien de la paix dans le traçage de ces armes.

C'est dans ce sens que mon pays a entrepris de lancer une vaste opération de recensement des armes en circulation sur l'ensemble du territoire national. Cette opération sera suivie d'un marquage. Ce processus consistera à ouvrir des registres à partir de données informatisées, afin d'améliorer et de renforcer la traçabilité des armes légères et de petit calibre.

Je saisis cette occasion pour saluer le travail remarquable accompli par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont nous célébrons le vingtième anniversaire en décembre de cette année. En effet, cet organe a, depuis sa mise en place en 1992, contribué de manière tangible aux efforts de prévention, de résolution et de consolidation de la paix dans notre sous-région.

Pour conclure, ma délégation réitère son attachement à l'adoption d'un traité robuste et contraignant sur le commerce des armes. Ce traité va réguler le commerce des armes classiques et ainsi

sécuriser les investissements, notamment dans les pays africains, et favoriser la paix et le développement.

M. Al-Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée, Monsieur le Président, à vous exprimer mes sincères félicitations, à vous-même et aux autres membres du Bureau, pour une élection bien méritée. Je suis pleinement convaincu que sous votre direction sage et compétente et du fait de votre vaste expérience diplomatique dans le domaine du désarmement, la Commission mènera son travail à bien. Je vous assure de la pleine coopération de ma délégation, et nous vous souhaitons un plein succès dans votre tâche.

La République islamique d'Iran s'associe sans réserve à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés au début du débat général.

L'existence même des armes nucléaires reste la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. Pourtant, la révision, ces dernières années, des doctrines nucléaires d'un certain État doté d'armes nucléaires et une alliance militaire qui justifie l'emploi ou la menace de ces armes ont encore aggravé la situation.

De plus, l'allocation continue, par un certain État doté d'armes nucléaires, de milliards de dollars pour la modernisation des armes nucléaires, le partage de ces armes avec d'autres États et leur déploiement dans d'autres territoires, en violation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sont de nouveaux facteurs qui exacerbent un climat de sécurité internationale déjà tendu.

L'emploi ou la menace des armes nucléaires, mais aussi la simple possession, le partage, le déploiement et la modernisation de ces armes vont à l'encontre des principes, règles et règlements du droit international. Par conséquent, ces cas de non-respect d'obligations juridiques claires et d'engagements sans équivoque pris lors des Conférences d'examen successives du TNP doivent cesser.

Un pays comme les États-Unis – qui, entre autres choses, a procédé au premier essai nucléaire et au plus grand nombre de ces essais, qui est le seul État à avoir utilisé des armes nucléaires, qui possède l'un des plus grands arsenaux nucléaires et qui continue d'allouer des milliards de dollars à la modernisation de ses armes nucléaires, et qui, dans sa « Nuclear Posture Review » (révision de la doctrine nucléaire) a menacé d'utiliser des armes nucléaires contre des États parties

au TNP – devrait se conformer pleinement à toutes ses obligations juridiques, notamment au titre de l'article VI du TNP.

Il ne fait aucun doute que la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires est leur élimination complète, et que le seul monde sûr, objectif à long terme de toutes les nations, est un monde exempt d'armes nucléaires.

À notre avis, débarrasser le monde des dangers posés à la paix et la sécurité internationales, et à la survie même de l'humanité, par l'existence de milliers d'armes nucléaires et leur utilisation possible délibérée ou accidentelle n'est pas une option mais une nécessité impérative. Pour que ce noble objectif devienne réalité, nous devons tous mener des efforts individuels et collectifs, mais c'est aux États dotés d'armes nucléaires qu'incombe la responsabilité principale.

Certains croient que l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires ne sera pas atteint rapidement, et peut-être pas de leur vivant; c'est pourquoi ils préconisent la patience. Mais, en raison de l'utilisation délibérée ou accidentelle possible de ces armes, même demain risque d'être trop tard. Ils doivent bien comprendre qu'après presque sept décennies d'appels constants de toutes les nations en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires – ce qui n'a suscité que quelques mesures symboliques – les nations ont perdu patience et ne se fient plus qu'à des faits. C'est pourquoi toutes les nations appellent les États dotés d'armes nucléaires à cesser leurs discours et leurs vagues remarques et à commencer à adopter des mesures pratiques pour s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Les générations qui ont connu les terribles conséquences de l'utilisation d'armes nucléaires à Hiroshima et à Nagasaki réclament à grands cris l'instauration au plus tôt d'un monde exempt d'armes nucléaires – de leur vivant, pas plus tard.

Le déclassement bilatéral ou unilatéral limité de certaines ogives nucléaires déployées est loin de répondre aux attentes des nations vers l'élimination complète des armes nucléaires. Ces mesures ne sauraient se substituer aux obligations juridiques explicites des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de tous leurs arsenaux nucléaires.

De même que la majorité des États Membres, la République islamique d'Iran appuie avec force la conclusion d'un cadre légal pour l'élimination complète des armes nucléaires dans des délais précis, y compris

une convention sur les armes nucléaires avec une échéance à 2025, sur l'interdiction de la mise au point, la production, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de ces armes, et sur leur destruction.

La prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires pose également une menace considérable à la paix et la sécurité internationales. La République islamique d'Iran estime que la meilleure façon d'arrêter cette tendance est la mise en œuvre intégrale et non sélective du TNP et son universalité, en particulier au Moyen-Orient, où le programme clandestin d'armements nucléaires du seul État de la région non partie au TNP, qui a été initialement aidé par la France, menace gravement la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour triompher de la menace posée par les armes nucléaires dans la région, l'Iran a proposé en 1974 la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Mais les efforts visant à établir une telle zone n'ont pas encore abouti, en raison du refus persistant du régime sioniste d'adhérer au TNP et de placer ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'Iran appelle instamment à la mise en œuvre immédiate de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Dans ce contexte, l'Iran estime que la communauté internationale devrait exercer une très forte pression sur le régime israélien, notamment à la prochaine conférence de 2012, afin de le contraindre à adhérer au TNP, en tant que partie non dotée d'armes nucléaires, sans condition et sans délai, et à placer au plus tôt toutes ses installations nucléaires souterraines sous les garanties généralisées de l'AIEA afin d'éliminer le seul obstacle à l'objectif recherché depuis longtemps de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Il n'existe aucune source d'insécurité et d'instabilité au Moyen-Orient et au-delà autre que le régime israélien, qui tente avec témérité de tracer des lignes rouges – sous la forme de dessins animés d'enfant – pour les activités nucléaires pacifiques d'autres pays, tandis que, confiant dans son grande protecteur et dans certains autres partisans occidentaux, il a lui-même franchi toutes les lignes rouges au cours de son existence et commis toutes sortes de crimes – d'agression, de guerre et contre l'humanité – et

continue de menacer d'autres pays. Maintenant, son représentant, assis sur 300 têtes nucléaires, crie au loup à propos des activités nucléaires pacifiques et sous garanties généralisées d'autres pays.

Tout en prenant note de l'aboutissement des travaux la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, l'Iran estime que non seulement l'universalité du Traité, mais également sa pertinence, sa crédibilité et son efficacité dépendent entièrement de sa mise en œuvre intégrale et non sélective. Il faut que certains États dotés d'armes nucléaires qui prétendent être les plus ardents défenseurs du TNP sachent que sa pertinence et sa crédibilité ont été sérieusement remises en cause suite à la violation flagrante par ces États de leurs obligations découlant de ce Traité, en particulier de l'article VI.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, tout en se félicitant du succès de sa septième Conférence d'examen, ma délégation souligne l'importance de sa mise en œuvre intégrale et effective et de son universalisation. De même, l'Iran continue d'attacher une importance particulière au renforcement de la Convention par le biais de négociations multilatérales aux fins d'un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant et exhorte le seul État partie opposé à la reprise des négociations sur un tel protocole à revoir sa politique vis-à-vis de la Convention à la lumière des demandes persistantes formulées par toutes les autres parties.

Victime des armes chimiques utilisées par l'armée de Saddam avec l'appui de certains pays occidentaux, l'Iran estime que le non-respect par les principaux États Parties dotés d'armes nucléaires de la nouvelle date butoir de 2012 fixée par la Convention pour la destruction de leurs armes chimiques porte gravement atteinte à sa pertinence et à sa crédibilité.

À notre avis, l'échec de la Conférence de 2012 des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes est dû à la fois à des problèmes de procédure et de fond. Sur le plan de la procédure, la Conférence n'avait pas véritablement un caractère de négociation et le projet de texte présenté par son Président s'inspirait uniquement du souvenir qu'il avait des discussions menées avant et pendant la Conférence.

De même, le texte contenait certains éléments importants, notamment des dérogations et des lacunes, qui ont été inclus dans l'intérêt d'un seul État, afin de lui permettre de transférer des armes sans restriction

sous prétexte d'alliances militaires ou de déployer n'importe quelle arme dans d'autres pays, ce qui va manifestement à l'encontre de l'objectif même d'un traité sur le commerce des armes. Par conséquent, il ne servirait à rien d'organiser une autre conférence pour un traité sur le commerce des armes si les procédures restent inchangées et si toutes les propositions, ainsi que les droits et les intérêts de sécurité des États Membres, ne sont pas pris en compte sur un pied d'égalité.

Par contre, la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue cette année, a pu elle adopter un document final. En dépit de quelques lacunes, dans l'ensemble, les travaux de la Conférence, dirigés par l'Ambassadrice Ogwu, du Nigéria, constituent un pas en avant vers la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action.

Nous attachons une grande importance à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, en particulier dans les domaines liés à la coopération et l'assistance internationales.

Pour terminer, je voudrais réitérer qu'à l'instar d'autres États parties au TNP, mon pays a le droit inaliénable d'utiliser l'énergie et la technologie nucléaires à des fins pacifiques, y compris le droit souverain de développer un cycle complet du combustible. L'Iran est résolu à exercer ce droit, tout en prenant ses responsabilités au sérieux.

Contrairement aux allégations sans fondement faites par certains pays représentés ici, les activités nucléaires menées par l'Iran sont, et ont toujours été, menées à des fins exclusivement pacifiques. Malgré toute la pression politique extérieure exercée sur l'AIEA, celle-ci a confirmé à plusieurs reprises le non-détournement à d'autres fins des matières nucléaires déclarées en Iran.

La République islamique d'Iran a toujours démontré sa disposition à négocier sans conditions préalables, et réitère sa volonté d'engager des négociations sérieuses et constructives, fondées sur la justice et le respect mutuel. C'est aux autres parties de renoncer à leur politique de coercition et d'intimidation qui a échoué et de démontrer leur bonne volonté en reprenant des négociations et une coopération véritables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Comité international de la Croix-Rouge.

M^{me} Christory (Comité international de la Croix-Rouge) : Le débat international sur les armes nucléaires est marqué par des changements importants. Durant des décennies, le débat sur ces armes portait principalement sur la doctrine militaire et les questions de sécurité. Aujourd'hui, la prise de conscience des conséquences catastrophiques de ces armes pour la santé publique, la sécurité humaine et l'environnement ne cesse de croître. Des États toujours plus nombreux reconnaissent et expriment le désir d'examiner de plus près les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires.

Cette reconnaissance a été exprimée pour la première fois dans le Document final (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et dans la déclaration prononcée par la Suisse, au nom de 16 gouvernements, à la session du Comité préparatoire en mai 2012 en vue de la Conférence d'examen de 2015. La décision de la Norvège de convoquer une conférence intergouvernementale l'année prochaine pour faire face aux coûts humains et environnementaux des armes nucléaires est une preuve supplémentaire de cette tendance. De l'avis du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ces évolutions sont importantes et encourageantes.

Le CICR met l'accent sur la sensibilisation au coût humain incalculable lié à l'utilisation des armes nucléaires, depuis l'aide que nous avons apportée aux victimes du bombardement atomique d'Hiroshima en août 1945. Notre reconnaissance des dangers et des possibilités qui se présentent aujourd'hui a récemment conduit le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à renouveler son appel à l'élimination des armes nucléaires. Le Mouvement, qui comprend le CICR, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 188 pays, a adopté cette position à la réunion du Conseil des délégués du Mouvement en novembre 2011.

Notre position, qui s'appuie sur les résolutions antérieures du Mouvement, souligne l'immense souffrance qui résulterait de l'utilisation des armes nucléaires et l'absence d'une capacité de réponse

internationale adéquate pour venir en aide aux victimes si une arme nucléaire venait à exploser.

Le Mouvement rappelle l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996 (voir A/51/218), aux termes duquel la menace ou l'emploi de ces armes serait généralement contraire aux principes et règles du droit international humanitaire.

Enfin, le Mouvement appelle tous les États à veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées et à poursuivre les négociations en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires dans le cadre d'un accord international juridiquement contraignant.

Le CICR est déçu que les États aient été incapables d'adopter un traité sur le commerce des armes lors de la Conférence diplomatique de juillet 2012. Nous nous félicitons néanmoins du grand nombre de dispositions clefs figurant dans le projet de traité présenté par le Président de la Conférence, le 26 juillet 2012. Nous trouvons particulièrement encourageant que le projet reconnaisse l'impératif humanitaire du traité sur le commerce des armes, dont l'un des objectifs est d'empêcher que le commerce international des armes classiques contribue à une souffrance humaine évitable et à des violations graves du droit international humanitaire. À notre avis, un traité efficace exigera un contrôle minutieux de tous les transferts de toutes les armes classiques et de leurs munitions.

Bien que la Conférence diplomatique de juillet n'ait pas abouti, un traité sur le commerce des armes est plus urgent que jamais. Tant que les transferts internationaux d'armes restent insuffisamment réglementés, les individus et les communautés à travers le monde continueront à en supporter l'énorme coût humain. Nous exhortons tous les États à travailler avec acharnement afin de conclure les négociations sur un traité efficace sur le commerce des armes au début de l'année prochaine. Le CICR demeure résolu à travailler avec les États, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations, pour qu'un traité solide sur le commerce des armes soit adopté dans les meilleurs délais.

Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a également un rôle important à jouer pour réduire le coût humain dû à la disponibilité des armes. À bien des égards, les

engagements pris au titre de ce Programme d'action viendraient compléter les obligations contenues dans un futur traité sur le commerce des armes. Lors de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action qui s'est tenue récemment, les États ont renouvelé leur engagement à mettre en œuvre un certain nombre de mesures aux niveaux national, régional et mondial. Nous demandons instamment à tous les États de prendre ces mesures avec grande hâte et d'y consacrer les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs engagements dans ce domaine.

Cette année marque le quinzième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette convention historique a sauvé d'innombrables vies en interdisant l'utilisation des mines antipersonnel et en veillant à ce que les zones minées soient nettoyées et les stocks détruits. Elle a également accordé une plus grande attention à l'assistance aux victimes des mines antipersonnel.

Le CICR demande instamment aux États Parties de renouveler leur engagement à mettre intégralement en œuvre la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et à veiller à ce que la promesse faite il y a 15 ans de mettre un terme aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les mines soit honorée. Le CICR exhorte aussi les 36 autres États qui ne sont pas encore parties à la présente Convention à y adhérer et, en attendant, à exprimer leur soutien à ses objectifs humanitaires en votant en faveur de la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Convention. Ces dernières années, environ la moitié des États ont voté pour la résolution. Il n'y a guère de raison, à notre avis, que ce nombre ne continue pas d'augmenter en 2012.

Enfin, le CICR souhaite aborder les préoccupations humanitaires liées à la cyberguerre – à savoir, les moyens et méthodes de guerre qui reposent sur des technologies de l'information et sont utilisés dans le contexte d'un conflit armé. Bien que le potentiel militaire de l'espace cybernétique ne soit pas encore largement ou entièrement compris, il semble que les cyberattaques contre les systèmes de transports, les réseaux électriques, les barrages et les centrales nucléaires ou installations chimiques sont techniquement possibles. De telles attaques pourraient avoir de lourdes conséquences, ce qui entraînerait un

grand nombre de victimes civiles et des dommages importants.

Compte tenu de l'interconnexion de l'espace cybernétique, le CICR craint que la partie qui attaque soit incapable d'établir une distinction entre des systèmes informatiques militaires et civils lors du lancement d'une cyberattaque. Il se peut en fait qu'il soit impossible de cibler tout le réseau informatique militaire. Il pourrait également être difficile d'évaluer les effets indirects sur des réseaux civils en cas d'attaque des réseaux informatiques militaires.

Il est donc vital de faire respecter les règles du droit international humanitaire si ces nouvelles technologies sont utilisées dans les conflits armés. Il n'y a pas de vide juridique dans le cyberspace. Comme pour toute nouvelle technologie, les cyberopérations doivent respecter le droit international humanitaire, en particulier les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Cela n'exclut pas qu'il puisse être nécessaire de développer davantage le droit au fur et à mesure que la technologie évolue ou que son impact sur le plan humanitaire est mieux compris. Cette tâche incombe aux États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle que le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée est limité à deux par point de l'ordre du jour, et que la durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

M. Sagie (Israël) (*parle en anglais*) : Il était vraiment surréaliste d'écouter le représentant syrien parler de prévention du transfert illicite des armes étant donné que son pays sert depuis des années d'entrepôt et de point de transit pour le transfert d'armes au Hezbollah, au Hamas et à d'autres terroristes dans tout le Moyen-Orient. Le régime syrien emploie aujourd'hui ces armes de façon impitoyable contre son propre peuple, pour massacrer des femmes, des enfants et des milliers d'autres civils innocents.

La Première Commission est notamment chargée d'examiner les effets du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Si le régime violent et despotique d'Al-Assad montrait le moindre intérêt pour cette question, il commencerait par se regarder de près dans un miroir. Aujourd'hui plus que jamais, il

constitue une menace sans égale à la paix et à la sécurité dans notre région.

Il est temps que le représentant syrien cesse de se servir d'Israël pour faire oublier les crimes ignobles commis par son gouvernement. Le fait de prononcer sans cesse le mot magique, « Israël », ne détournera pas l'attention de l'opinion mondiale des atrocités et autres crimes perpétrés par le régime d'Al-Assad. Ses paroles désespérées ne disent rien sur Israël mais tout sur le régime que le délégué syrien représente.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant d'Israël, pays qui détient des armes nucléaires et leurs vecteurs et refuse absolument d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a fait une déclaration qui enflamme les esprits et provoque les peuples et les nations.

Comme d'accoutumée, lorsque la position d'Israël est fragile, faible et sans rapport avec les faits, ses représentants se mettent à diffuser des informations fausses, à mélanger les feuilles, à chambouler la réalité et à se dérober à leur responsabilité en ce qui concerne leur retrait du consensus international au sujet de la non-prolifération et des piliers du TNP et le silence concernant l'agression militaire commise contre mon pays en 2007. Ces balivernes israéliennes visent à détourner les regards des dangers de l'armement nucléaire israélien, de l'arsenal nucléaire israélien et du refus constant d'Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations au contrôle de l'AIEA, bien que le précédent Directeur général de l'Agence et l'actuel Directeur général se soient rendus en Israël pour inciter ses dirigeants à respecter les centaines de résolutions internationales lui demandant de le faire depuis des décennies et que les ingénieurs nucléaires israéliens aient dévoilé le danger que le programme nucléaire israélien représente pour toute la région.

Ces résolutions ont été adoptées par les plus hautes institutions et organes internationaux compétents, notamment la résolution 427 (1981) du Conseil de sécurité, la résolution 17 adoptée en 2009 par l'Agence internationale de l'énergie atomique (GC(53)/RES/17) et les nombreuses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Il n'est aujourd'hui un secret pour personne qu'Israël poursuit sa politique d'armement nucléaire

hostile qui s'appuie sur des arsenaux nucléaires considérables et leurs vecteurs. Le volume de ces arsenaux est par exemple supérieur à ceux du Royaume-Uni et de la France. Israël et ses alliés dissimulent les risques liés au fait qu'il possède l'arme nucléaire et menace de les employer contre les pays de la région, dans le cadre de ce qui est appelé la politique de l'ambiguïté.

Nous voudrions signaler ici que, dernièrement, les représentants de 15 églises aux États-Unis ont adressé au Gouvernement américain une lettre dans laquelle ils lui demandent de cesser de fournir une aide militaire à Israël. Il est paradoxal que le représentant israélien lance des allégations mensongères et jette la pierre aux autres alors que son État n'est pas exempt de reproches et qu'Israël refuse depuis des dizaines d'années de se conformer à des centaines de résolutions adoptées par l'ONU, ses institutions et ses organes principaux. Israël doit donc appuyer sérieusement les efforts internationaux visant à prévenir la prolifération nucléaire au Moyen-Orient, y compris par la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région, afin d'éliminer le danger nucléaire posé par Israël à tous les peuples et pays de la région.

Des enquêtes menées récemment sur un certain nombre de terroristes arrêtés dans mon pays ont révélé qu'ils possédaient des armes fabriquées par Israël, ce qui prouve bien la participation de ce pays aux événements qui accablent mon pays.

L'intervention du représentant du Canada nous préoccupe. Il se fait l'avocat du diable; son intervention est creuse. Nous appelons Israël à adhérer au Traité de non-prolifération et à soumettre ses installations aux inspections.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole au cours de ce débat, mais la déclaration de la Géorgie nous oblige à intervenir au titre de l'exercice du droit de réponse.

Ce qui se passe autour des frontières de l'Ossétie et de la Géorgie ne nous laisse nullement indifférents. Nous avons notamment suivi avec attention les récentes élections législatives organisées en Géorgie, au cours desquelles les Géorgiens ont montré qu'ils n'avaient plus confiance dans leur Président, M. Saakachvili, et en la politique irresponsable de division qu'il pratique contre sa propre population, et qui a poussé les populations

de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud à demander leur indépendance.

Le représentant de la Géorgie s'est déclaré préoccupé par la situation incontrôlée, en particulier concernant certaines matières radioactives et l'accumulation d'armes classiques dans les territoires dits occupés. Ces territoires ne sont pas occupés; les faits évoqués par le représentant de la Géorgie n'existent pas.

Pour en convaincre la Commission, nous proposons que soit prise une simple mesure : la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, pour que ces sujets de droit international puissent prendre part aux instances internationales et aux mécanismes de contrôle pertinents. Cela va bien au-delà du cadre de travail de la Première Commission, et nous aurons du mal à résoudre ce problème dans cette salle.

À cet égard, ma délégation demande à nos collègues géorgiens d'éviter de politiser le travail de la Commission, et de se concentrer sur le traitement des questions qui relèvent de la compétence de la Commission.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation rejette la déclaration faite par la délégation canadienne.

Premièrement, le représentant du Canada a déclaré que l'essai d'un missile balistique en avril était totalement provocateur et inutile. En réalité, la République populaire démocratique de Corée a lancé un satellite dans l'espace à des fins pacifiques, de manière transparente et en suivant toutes les procédures nécessaires en tant qu'État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique et à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, notamment la notification préalable du lancement aux organisations internationales compétentes. Aux yeux du Canada, toute fusée lancée par la République populaire démocratique de Corée ressemble à un missile balistique.

Deuxièmement, le représentant du Canada a dit qu'il était navrant qu'un pays qui connaît une extrême pauvreté ait tant investi dans son programme d'armement. La République populaire démocratique de Corée a mis au point son programme d'armement parce que ses intérêts nationaux suprêmes avaient été mis en péril, à savoir que sa sécurité avait été exposée à

de sévères menaces de chantage nucléaire par les États-Unis, et ce pendant plusieurs décennies. La sécurité nationale est prioritaire, et passe avant toute autre chose. La République populaire démocratique de Corée possède une force de dissuasion nucléaire pour défendre sa souveraineté. Le développement économique suivra, maintenant que le pays a la ferme garantie de la paix et de la sécurité.

M. Makharoblishvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je ne serai pas long, mais je dois dire qu'il est regrettable que nos collègues russes aient non seulement ignoré les conclusions de certaines institutions et commissions, mais qu'ils aient en outre oublié la position adoptée par les dirigeants russes, qui ont explicitement déclaré que l'agression contre la Géorgie avait été planifiée bien à l'avance, puis mise à exécution.

Je rappelle également à nos collègues russes que la présence militaire et le contrôle effectif des territoires concernés sont la preuve de leur occupation.

Par ailleurs, je rappelle à nos amis russes que l'ONU et bien d'autres organisations ont adopté de nombreuses résolutions et déclarations soulignant l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie. C'est le camp russe qui politise cette discussion lorsqu'il évoque la reconnaissance de régions géorgiennes, de même que lorsqu'il évoque les élections qui ont été menées démocratiquement en Géorgie.

La Géorgie a, par le passé, pris de nombreuses mesures pour entamer un véritable dialogue politique avec la Russie. Malheureusement, la Russie n'a jamais rendu la pareille. Si les élections ont marqué un tournant pour les dirigeants russes, le Gouvernement géorgien, quel qu'il soit, maintenant ou à l'avenir, sera prêt à engager un dialogue politique constructif – tout en insistant bien évidemment sur les principes du droit international.

Nous espérons qu'à un moment donné, grâce aux efforts déployés par la communauté internationale, nous pourrions, au lieu de rappeler à la Fédération de Russie certains de ses engagements internationaux, la féliciter de sa décision de ne plus recourir à la force vis-à-vis de la Géorgie, ce que la Géorgie a déjà fait; de démilitariser le territoire géorgien et se retirer des régions géorgiennes; et d'engager un dialogue politique constructif avec notre pays.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission entamera demain, à 15 heures, la deuxième phase de ses travaux : le débat thématique sur des questions spécifiques et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Malheureusement, nous n'avons pas pu débattre aujourd'hui avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Commission à ses précédentes sessions. Cet échange aura lieu demain.

La séance est levée à 17 h 50.